

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2025_440

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 19 novembre 2025
portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° DAJ2023-318, modifiée
Relative à l'organisation des services centraux de l'Inserm ;

Vu la décision n° DAJ2023-371
nommant Madame Marion CIPRIANO directrice du département de l'évaluation de l'Institut national de
la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion CIPRIANO, directrice du département de l'évaluation de l'Inserm, délégation de signature est accordée à Madame Meriem MAROUF, directrice adjointe du département de l'évaluation de l'Inserm, afin, dans les limites de ses attributions, de signer ou valider tout document ou acte nécessaire aux activités dudit département.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 23 décembre 2025.

Didier SAMUEL